



Siège associatif et Direction générale

Rapport moral du Président

...

Exercice 2011

...

Rapport moral du Président

Je commencerai le rapport moral par l'événement qui m'a le plus touché cette année, je veux parler de la journée associative du 6 décembre dernier, consacrée *aux apprentissages et à la vie culturelle chez les personnes polyhandicapées*, thème double, abordé à travers les réflexions et les pratiques des établissements et services du CESAP. La tenue de cette journée me paraît être la quintessence même de la vie de notre association, permettant aux acteurs de l'accompagnement quotidien des personnes que nous accueillons de faire partager leur joie, leur expérience, leur expertise, leurs inquiétudes ou difficultés également avec tous les autres participants : professionnels, administrateurs, adhérents, parents, amis, membres de la direction générale, associations partenaires. Ce fut une grande réussite et je tiens à en féliciter tous les acteurs et les organisateurs.

Je souhaite ensuite mettre l'accent sur quelques chantiers que nous avons menés en 2011 :

- La création au CESAP, à travers le recrutement d'une chargée de mission au siège, d'une fonction nouvelle dédiée à la *qualité et à la prévention des risques*. Grande innovation au sein de notre association, et même au sein du secteur médico-social, et salué comme telle par les pouvoirs publics. Pour être franc, la question qui vient à l'esprit est : comment a-t-on pu se passer d'une telle fonction jusqu'alors ?
- La poursuite du développement de notre fonction *ressources humaines* avec, en particulier actuellement, tout ce qui tourne autour, là encore, de la prévention des risques notamment le diagnostic des troubles musculo-squelettiques (TMS) et des risques psycho-sociaux (RPS).
- Le développement de la communication interne et externe, avec notamment la création de la *lettre du CESAP*, instrument essentiel pour créer une culture associative rejoignant sur ce point la journée associative que j'évoquais précédemment. Instrument également important pour le développement de l'action de mécénat que nous initions, certes avec des moyens limités, mais avec beaucoup d'enthousiasme.
- Les projets d'accueil innovants tel celui que nous tentons de mettre en œuvre à l'EME La Loupière à Meaux, malgré les difficultés de toute nature, sous la forme d'un accueil entièrement modulé et à la carte. Cette innovation est suffisamment importante pour que la mission IGAS/IGF voulue par le ministre soit venue sur place pour en mesurer les modalités concrètes de fonctionnement.
- L'organisation par CESAP Formation des journées internationales Snoezelen qui ont été un grand succès.
- Le démarrage effectif, avec le soutien de la CNSA, de la recherche initiée par le CESAP, dédiée à l'élaboration d'une *échelle de qualité de vie des enfants polyhandicapés et d'une grille d'observation des facteurs personnels et environnementaux les concernant*. La construction d'un tel outil illustre le souci du CESAP de prendre en compte la globalité de la personne polyhandicapée et de contribuer à l'amélioration de sa qualité de vie dans tous les sens du terme.

Ces six points ont sans doute été les plus innovants, mais comme chacun le sait, la noblesse d'une action se mesure dans l'approfondissement du travail quotidien que mènent l'ensemble des établissements et services du CESAP. Je pourrais alors citer pêle-mêle : le développement de la scolarisation avec désormais cinq unités d'enseignement dans les EME et l'action partenariale INSHEA/CESAP formation/Centre de ressources multihandicap, l'enclenchement de la procédure de l'évaluation externe dans nos établissements, le lobbying pour promouvoir la reconnaissance de la place singulière du polyhandicap dans la politique publique, la structuration de notre association avec la refonte de notre règlement de fonctionnement, la sécurisation de nos outils et liaisons informatiques, le développement de nos méthodes d'accompagnement (par exemple l'adaptation de la pédagogie conductive ou le développement de modes de communication adaptés aux réalités du polyhandicap), le renforcement de l'information médicale au sein des circulaires internes d'information bi-hebdomadaires, etc....

Toutes ces actions, et bien d'autres encore, sont au service du projet associatif du CESAP et de ses orientations stratégiques, dont certaines restent encore à concrétiser, mais dont nombre d'entre elles ont irrigué les nombreuses actions menées par notre association et dont témoigne le volumineux rapport d'activité qui suit.

J'ai conscience de l'effort fourni par l'ensemble de nos équipes qui démontrent chaque jour la force et la capacité de réaction de notre association et tiens par là même à les en remercier au nom du conseil d'administration et, aussi surtout, des personnes accueillies et de leurs familles. Je prendrai à cet égard le seul exemple de la négociation en cours de notre CPOM pour laquelle nous avons toujours été en capacité de répondre, en temps et heure, aux nombreuses demandes des ARS quand elles-mêmes, peinent à respecter le calendrier fixé pour arrêter un nouveau CPOM qui aurait du prendre effet début 2012 et dont la signature a été retardée.

Il est clair que notre avenir ne pourra s'abstraire des contingences économiques générales que nous connaissons mais dont nous ne pouvons pas pour l'instant en mesurer précisément la portée pour notre secteur. La négociation du CPOM, ou plutôt des CPOM, est évidemment cruciale sur ce point du financement de nos établissements et services. Il conviendra d'être particulièrement vigilant d'une part sur la liberté de gestion qui nous sera maintenue, d'autre part sur les engagements que l'autorité publique entend nous voir prendre notamment en termes des taux d'activité à réaliser. Ce dernier point est fondamental. Mais je dois dire qu'autant il est normal que les pouvoirs publics exigent de nous ce type d'engagement, autant cet engagement doit être accompagné de précisions quant à ses conditions concrètes de réalisation. Or nous risquons, si la contrainte financière devient trop forte, de nous trouver devant la difficulté d'assurer le plein service que sont en droit d'attendre les parents d'enfants et les adultes que nous accueillons dans la perspective tracée par la loi de 2002, notamment la personnalisation du parcours et la différenciation dans les diverses formes d'accueil. Autrement dit, les degrés de liberté légitimement accordées aux familles, à travers des profils très individualisés de parcours de leurs enfants, sont autant de facteurs de complexité pour tenir nos engagements. A nous de prendre les précautions nécessaires, tout en étant comptable des ressources publiques qui nous sont allouées, pour ne pas tomber sous les fourches caudines d'une politique publique soucieuse uniquement de « performance ». J'ai confiance pour cela dans la capacité d'analyse et de production de notre association, de sa direction générale et des directions d'établissement et sur le sens des responsabilités de toutes nos équipes au service du but qui nous anime tous.

André Schilte
Président

...